

# CYCL'@NET

Juin 2022 // N° 70

## PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DES 20 ET 21 MAI 2022 DU COMITÉ DIRECTEUR

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand  
CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

[info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)

[www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr) - [www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)

Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978  
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991  
Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964  
Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

## 1 PERSONNEL DU SIÈGE ET CENTRE NATURE « QUATRE VENTS »

De nouveaux salariés ont rejoint le siège fédéral, à Ivry-sur-Seine, depuis le début l'année :

- Billel Ouazene remplace Ali Changaiz, au sein du service communication ;
- Julien Testu est chargé de développement : il vient notamment en support de l'Équipe technique nationale pour la constitution des dossiers ANS.

Une nouvelle directrice, en la personne de Nathalie Deschamps, a pris ses fonctions au Centre nature « Quatre vents » à Aubusson-d'Auvergne, le 2 mai dernier. Fabrice Rota est directeur-adjoint.

## 2 RESTRUCTURATION DU SERVICE COMMUNICATION

L'intégration d'un nouveau salarié a occasionné une restructuration du service communication, avec toujours le même objectif : accompagner au mieux les structures de la Fédération dans notre transition numérique, et ainsi faciliter leur quotidien.

### - Pierre-Antoine Morin – [pa.morin@ffvelo.fr](mailto:pa.morin@ffvelo.fr)

Gestion de projets et cohérence des outils digitaux de la Fédération. Développement web.

### - Billel Ouazene - [b.ouazene@ffvelo.fr](mailto:b.ouazene@ffvelo.fr)

- Accompagnement des bénévoles et structures : Support logiciels (O365 – logiciels métiers type Njuko – Qo-ezion - PSGI) - Soutien aux développements web des structures (sites régionaux et départementaux),

### - Zita Bosa - [zita@ffvelo.fr](mailto:zita@ffvelo.fr)

Circuits - Tourisme à vélo en ligne Cartographie, administration de [veloenfrance.fr](http://veloenfrance.fr), dont l'intégration/ mise à jour des circuits et Bonnes adresses.

## 3 SEMAINES FÉDÉRALES DE 2024 ET 2025

- La Semaine fédérale 2024, prévue du 28 juillet au 4 août aura lieu à Roanne (42), l'organisation est confiée au CoDep de la Loire et aux cyclotouristes Roannais (CTR)
- La Semaine fédérale 2025, programmée du 3 au 10 août, aura lieu à Orléans (45) et sera organisée par le CoDep du Loiret.

## 4 ÉVOLUTION DES STATUTS FÉDÉRAUX

Les nouveaux statuts devront prendre en compte la démocratisation du sport, les valeurs de la République, la parité Homme/Femme, le renforcement du vote par les clubs, la limitation du nombre de mandats, la lutte contre les violences et la discrimination, la simplification pour le certificat médical...

Ces nouvelles dispositions législatives doivent être étudiées avec soin pour la rédaction de nos nouveaux statuts fédéraux. Une fois rédigés et validés, ils seront ainsi déclinés au niveau des CoReg et des CoDep dans les délais pour que ce soit effectif avant les élections de fin de mandat.

## 5 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lors de la prochaine Assemblée générale de la Fédération, il y aura le renouvellement du Conseil disciplinaire de première instance et des Censeurs aux comptes. Un appel à candidatures, pour ces deux élections sera fait dans le prochain Bulletin fédéral, prévu au mois de juin. Pour mémoire, le congrès fédéral de Niort a lieu les 10 et 11 décembre.

## 6 TERRE DE JEUX 2024

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, notre Fédération a obtenu le label Terre de Jeux 2024. Nous aurons dans le cadre de la campagne de recrutement de volontaires, la possibilité d'identifier 70 candidats au maximum. Un appel aux volontaires est lancé par le CNOSF et le COJO. Voir la newsletter « Le printemps à vélo » de mars 2022.

**Contact : François Beaudouin - [volontaires-paris2024@ffvelo.fr](mailto:volontaires-paris2024@ffvelo.fr)**

## 7 VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Pour rappel (Cycl@net n° 69), le compte engagement citoyen, permet à un bénévole, qu'il soit retraité, en activité, en apprentissage (à partir de 15 ans) ou étudiant, qui exerce des responsabilités dans une

association, de bénéficiaire, sous conditions, de formations. Il engrange 240 euros/ an. Le plafond est fixé à 720 euros. Ce forfait s'ajoute aux droits à la formation sur le compte personnel de formation (CPF). Conditions d'éligibilité : Avoir des activités de bénévolat associatif, siéger au sein du conseil d'administration ou de direction, ou participer à l'encadrement des bénévoles et ce pendant au moins 200 heures par an, dans une ou plusieurs associations dont au moins 100 heures dans l'une d'entre elle.

Agir dans une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ; l'association doit être déclarée depuis au moins trois ans, et agir dans l'un des champs suivants : éducatif, social, sportif. Comment en bénéficier : le bénévole intéressé par le dispositif doit se déclarer par voie dématérialisée et créer son compte à partir du site : [www.associations.gouv.fr/compte-benevole](http://www.associations.gouv.fr/compte-benevole)

Le comité directeur fédéral vient de désigner un validateur CEC, en la personne de Jean-Marie Brousse au niveau fédéral. Quatre élus intéressés par le dispositif sont volontaires pour le tester.

Plus d'info : Besoin d'aide : <https://www.associations.gouv.fr/cec.html>

L'idée est de permettre aux structures CoDep et CoReg de s'emparer progressivement de ce dispositif.

## 8 MÉDAILLES JEUNESSE ET DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

La Fédération souhaite mettre en avant ses bénévoles et les récompenser. Les médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif (JSEA), reconnaissance de l'État, constituent un complément adéquat aux récompenses fédérales pour des bénévoles qui sont souvent actifs dans plusieurs associations.

L'idée est de travailler dans deux directions :

1. Faire en sorte que la Fédération puisse déposer des dossiers pour des cyclotouristes ayant des mérites nationaux ou particulièrement méritants localement.
2. Promouvoir les médailles JSEA auprès des CoDep et des CoReg pour qu'ils constituent des dossiers, les orienter dans cette démarche vers les comités départementaux de la Fédération française des médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif (FFMJSEA).

## 9 PÂQUES-EN-PROVENCE

- L'édition 2023 de Pâques-en-Provence aura lieu à Brantes (84). Un club sera sollicité par le CoDep pour les randonnées hors concentration.

- L'édition 2024 aura lieu à Pernes-les-Fontaines (84). Cette manifestation correspond également aux 100 ans des Pâques-en-Provence, sous l'égide de la Fédération.

## 10 MODIFICATION DES CRITÈRES DE SUBVENTIONS DES ÉCOLES FRANÇAISES DE VÉLO

Le nombre d'écoles a augmenté de +12 % en 2022 (312 à date) vs 2021 (279).

Le système du challenge des écoles, dont le montant total des subventions n'était pas plafonné, occasionnait un saupoudrage de l'enveloppe sur toutes les EFV, y compris celles qui ne participent pas aux activités fédérales (SNEJ, TU, critères). Les critères de subvention ont été modifiés pour favoriser la participation des jeunes aux manifestations et activités fédérales avec trois leviers d'action :

**1. Définir trois catégories ayant un nombre total de jeunes équivalent, qui seront calculées chaque année en fonction du nombre de jeunes au 30 mars.**

**2. Définir un montant fixe et identique pour chacune des 3 catégories.**

**3. Répartir la somme allouée à chaque école** en fonction de son ratio d'activité (nombre de points gagnés) par rapport aux autres EFV.